

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présent : 13 Procuration : 1 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux le sept décembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : M. COCCOZ Patrick <u>Date de convocation</u> : 1 décembre 2022</p>
<p><u>Réf</u> : 22163  <u>Objet</u> :  PIDA</p>	<p><u>Présents</u> : M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. COCCOZ Patrick - M. MUFFAT Michel - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie – Laure -  M. DUCHEMIN Vincent - M. MUFFAT Bruno - Mme MCQUADE Alisha  <u>Absents ou excusés</u> : Mme QUOEX Valérie  <u>Procuration</u> : Mme QUOEX Valérie à Mme MICHAUD Carole</p>

Monsieur MUFFAT Michel présente propose au conseil municipal le plan d'intervention et de déclenchement des avalanches sur la commune de Montriond et notamment, sur le réseau routier pour la saison 2022/2023 et suivantes.

Il précise que ce plan est révisé chaque année par la commission municipale de sécurité et les différents partenaires, afin d'être actualisé, pour des adaptations mineures et demande que dans ces conditions le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le maire de valider pendant la durée du mandat, ces adaptations mineures.

Le conseil après en avoir délibéré

- **VALIDE** le plan d'intervention et de déclenchement des avalanches sur la commune de Montriond et notamment, sur le réseau routier pour la saison 2022/2023 et suivantes.
- **PRECISE** que pour les adaptations mineures annuelle faisant suite à la réunion annuelle de concertation de ce dernier, le maire à pouvoir pendant la durée du mandant de valider ces dernières
- **CHARGE** Monsieur le maire e tous les actes relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.  
Certifié exécutoire

Après transfert en Sous - Préfecture

Le 08/12/2022

Le Maire  
DENNE Jean - Claude

